

**Organisme canadien de réglementation du commerce des valeurs mobilières (« OCRCVM ») –  
Projet de Règle relative à l’obligation de juste prix sur les titres négociés hors cote et de  
modifications relatives aux obligations d’information dans l’avis d’exécution**

L’Autorité des marchés financiers a publié le projet de modifications, déposé par l’OCRCVM, portant sur le Projet de Règle relative à l’obligation de juste prix sur les titres négociés hors cote et de modifications relatives aux obligations d’information dans l’avis d’exécution. L’objectif général du projet de modifications est de renforcer la fixation d’un juste prix et la transparence dans les opérations du marché hors cote.

(Les textes ont été publiés dans la section 7.3.1 du Bulletin de l’Autorité des marchés financiers du 2009-04-17, Vol. 6, n° 15).

**Commentaires**

Les personnes intéressées à soumettre des commentaires doivent en transmettre une copie, au plus tard le 19 mai 2009, à :

M<sup>e</sup> Anne-Marie Beaudoin  
Secrétaire de l’Autorité  
Autorité des marchés financiers  
800, square Victoria, 22<sup>e</sup> étage  
C.P. 246, tour de la Bourse  
Montréal (Québec) H4Z 1G3  
Télécopieur : 514.864.6381  
Courrier électronique : [consultation-en-cours@lautorite.qc.ca](mailto:consultation-en-cours@lautorite.qc.ca)

**Information complémentaire**

Pour de plus amples renseignements, on peut s’adresser à :

Serge Boisvert  
Analyste  
Direction de la supervision des OAR  
Autorité des marchés financiers  
Téléphone : 514.395.0337, poste 4358  
Numéro sans frais : 1.877.525.0337, poste 4358  
Télécopieur : 514.873.7455  
Courrier électronique : [serge.boisvert@lautorite.qc.ca](mailto:serge.boisvert@lautorite.qc.ca)